

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/114/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont-Vitot - 76260 Eu pour l'accueil de l'exposition « Visages et Paysages : un voyage imaginaire » du 05/05/2025 au 12/05/2025 dans le cadre d'une tournée.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec le Collège Louis-Philippe – Rue du Mont-Vitot - 76260 Eu pour l'accueil de l'exposition « Visages et Paysages : un voyage imaginaire » du 05/05/2025 au 13/05/2025 dans le cadre d'une tournée.

Article 2 – Le Collège Louis-Philippe mettra à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 30 avril deux-mille-vingt-cinq

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

